

PROVINCES

provinces.union@sonapresse.com

Tchibanga : le budget du Conseil municipal évalué à plus de 700 millions

Il a été approuvé par les conseillers municipaux réunis en session ordinaire.

Lung MOUSSAVOU
Tchibanga/Gabon

Le maire de la commune de Tchibanga, Jean-Charles Yembit Yembit, a présidé, le 25 janvier écoulé, les travaux de la session ordinaire du Conseil municipal. Session consacrée à l'examen et au vote du budget primitif pour l'exercice 2021. En présence du secrétaire général de province, Idriss Nzini, représentant la gouverneure de province Nicole Nouhando, du préfet de Mougoutsi, Roger Romuald Bhongo Mavougou, et du président du Conseil départe-

mental de Mougoutsi Nzatsi Dikamba. Au terme des travaux, les conseillers ont voté ledit budget primitif estimé, en recettes et en dépenses, à la somme de 703 millions 244 mille 113 francs. Occasion pour l'édile de rappeler, d'entrée, que le 8 décembre 2020 les représentants de la tutelle administrative et du ministère des Finances avaient organisé, à Tchibanga, un débat sur l'orientation budgétaire. Histoire de déterminer, pour 2021, le niveau des ressources de leur collectivité conformément aux dispositions de la loi relative à la décentralisation. Il a par ailleurs indiqué que le projet de budget de cette année, préparé par le bureau du Conseil et soumis aux conseillers municipaux, est en adéquation avec l'article 4 du décret



Le maire Yembit Yembit (micro) ouvrant les travaux de la session ordinaire.

n° 0094/PR/MBCP du 8 février 2016 portant règlement général sur la comptabilité publique qui stipule que : "le budget est l'acte législatif par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses des entités publiques". L'équipe municipale de Tchibanga est ainsi déterminée à redoubler d'efforts vers les actions de santé publique suite au Covid-19.

Elle entend pour cela multiplier la sensibilisation aux mesures barrières : désinsectisation des administrations et lieux publics, port obligatoire du masque dans les lieux publics, désinfection ou lavage régulier des mains avec du savon ou du gel hydroalcoolique. L'autre impératif social auquel pense la mairie de Tchibanga est le renforcement de l'accessibilité

à l'eau potable par la réhabilitation des pompes publiques. Et la poursuite des actions de prise en charge des malades mentaux. À l'issue des travaux, 14 délibérations ont été prises, axées entre autres sur la réhabilitation des voiries et des 3 mairies (centrale et les 2 d'arrondissements), la construction d'une auberge municipale, etc.

Koula-Moutou : respecter les mesures barrières

Photo : Sedrique Mavendji



Sedrique KEKA MAVENDJI
Koula-Moutou/Gabon

En sa qualité de président de la Coordination provinciale de lutte et de riposte contre l'épidémie de coronavirus, le gouverneur de l'Ogooué-Lolo, Jean-Bosco Assingabagni, a tenu une réunion le 19 janvier à Koula-Moutou. Il s'agissait de faire, à mi-parcours, la restitution des résultats de la mission de contrôle du protocole sanitaire et des mesures barrières. Prenaient part à cette rencontre, les responsables locaux des Forces de défense et de sécurité, et les préfets des quatre départements que compte l'Ogooué-Lolo. Ils y étaient présents en leurs qualités respectives de présidents du Copil dans leur rayon administratif. Le rapport fait état d'un relâchement des mesures

barrières. Ce que le gouverneur a condamné vivement. Estimant que la montée en puissance (en Europe et en Afrique) de la deuxième vague de la pandémie invite à la vigilance. Des instructions fermes ont été données aux préfets (présidents des coordinations départementales) pour maintenir le cap de "zéro maladie, zéro décès dans l'Ogooué-Lolo". Pour cela, Jean-Bosco Assingabagni insiste sur l'application stricte des mesures barrières : port systématique et obligatoire du masque dans les lieux publics, respect de la distanciation physique, lavage régulier des mains, etc. "Les établissements scolaires, les églises, les magasins et les administrations qui ne respecteront pas ce protocole sanitaire des gestes barrières seront sanctionnés conformément à la loi", a prévenu l'autorité provinciale.

Mitzic : des médicaments pour le centre médical

Alexis NDONG SIMA
Mitzic/Gabon

UN mois après son geste de solidarité à l'endroit de la communauté chrétienne catholique du département l'Okano, le Conseil municipal de Mitzic vient, une nouvelle fois, de s'illustrer positivement. Il y a peu, le bureau de cette municipalité a doté le Centre médical de la ville d'un important lot de médicaments et de matériel de petite chirurgie. La cérémonie de remise solennelle s'est déroulée mardi écoulé dans l'enceinte de ladite structure sanitaire. En présence du secrétaire général de la préfecture de l'Okano, Bruno Mehouloubadi, représentant le préfet. Empêché, le maire Jean Mve-Mba a mandaté son premier adjoint, Alain-François Mba-Akoulou, et le deuxième



Officiels devant le don partiel des médicaments remis.

adjoint, Guy-Aimé Ekong, pour transmettre l'important don constitué de produits pharmaceutiques. Au total, 110 cartons de glucosés et perfuseurs, des médicaments pour lutter contre le paludisme, le rhumatisme et autres douleurs. Il y avait aussi des pansements, des médicaments pour les brûlures, du matériel pour la petite chirurgie et des tensiomètres. Soulagé, le médecin-chef, Chantal Nkiyeme Mebale, a remercié la mairie de Mitzic pour son geste qui, a-t-elle précisé, "va soulager

un tant soit peu les populations dans leurs premiers soins". Elle a promis d'en faire un bon usage. Le 1er adjoint au maire a rappelé que les kits pharmaceutiques remis s'inscrivent dans la droite ligne de la vision du président de la République, Ali Bongo Ondimba, visant une santé pour tous.

Ce nouvel acte du bureau du Conseil municipal de Mitzic a été apprécié à sa juste valeur par les différents pans de la population locale, présents à la cérémonie de remise officielle.